

ASSOCIATION LILAS EN SCENE

Rapport du Commissaire aux Comptes

Comptes Annuels – Exercice clos le 31 décembre 2025

----- Mathieu BIDEGARAY NAVARRON -----

**Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
Inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région Ile de France
Membre de la Compagnie Régionale de Paris**

12 Rue de Castellane – 75008 Paris
Tél : 01.40.07.34.34

ASSOCIATION LILAS EN SCENE

Siège Social : 23bis Rue Chassagnole 93260 Les Lilas
Association aux fonds associatifs de 67.084 €

Rapport du Commissaire aux Comptes

Comptes Annuels – Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes

Aux adhérents de l'Association Lilas en Scène

I - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « Lilas en Scène » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

Rapport du Commissaire aux Comptes

III – Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de réglementation comptable résultant de l'application du règlement ANC N°2022-06.

III - Justification des appréciations-Points clés de l'audit

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823.7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Suivi et évaluation des Subventions d'Exploitation Annuelles

Risque identifié

L'octroi contractuel annuel de subventions par les financeurs publics et les autres organismes partenaires de l'Association donnent lieu à la constatation de produits sur l'exercice.

Les produits afférents sont comptabilisés au sein des « Subventions » et s'élèvent à 165.447 euros au 31 décembre 2025 (171.400 € au 31 décembre 2024).

Ils sont obtenus et répartis sur la base d'un programme parfois pluriannuel d'activité et de dépenses.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces produits constituait un point clé de l'audit, dans la mesure où leur montant final notifié par les financeurs est le produit essentiel de l'association.

Notre réponse d'audit

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures mises en œuvre par l'association pour évaluer ces produits et circulariser certains financeurs,
-

Rapport du Commissaire aux Comptes

- revoir les conventions signées en 2025, leurs conditions et d'éventuels avenants,
- réaliser une revue analytique des évolutions des participations des financeurs entre 2025 et 2024.

Charges spécifiques

Nous avons vérifié, par sondages, l'exactitude et l'exhaustivité des charges spécifiques, au vu des pièces justificatives, inscrites aux comptes de Frais de Personnel et aux comptes de frais généraux par sondage, payées ou imputées au cours de la période

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

IV – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V – Responsabilités de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Rapport du Commissaire aux Comptes

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces, comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

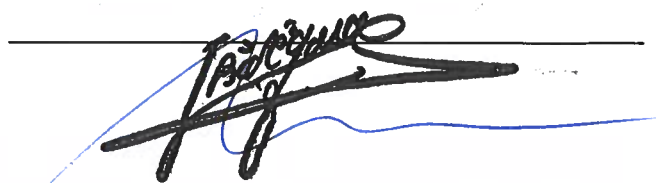
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 12 juin 2026

Le commissaire aux comptes



MATHIEU BIDEGARAY NAVARRON

Rapport du Commissaire aux Comptes

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LILAS EN SCENE

Numéro SIRET : 43262591100016

23 Bis rue Chassagnolle
93260 LES LILAS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2025 au 31/12/2025

RP EXPERTISE ET CONSEILS

Société d'expertise comptable inscrite à l'ordre de Paris Ile-de-France sous le n° 140129220001

SARL au capital de 10 000 euros

17, Rue Delescluze - 94270 LE KREMLIN BICETRE

Siret : 539791053 00017 - TVA intracommunautaire : FR75 539791053

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	2 599	2 599				
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions	212 321	212 250	71	1 758	- 1 687	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	44 350	44 350		5 751	- 5 751	
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6 000		6 000	6 000		
TOTAL (II)	265 270	259 199	6 071	13 508	- 7 437	
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	32 720		32 720	76 930	- 44 210	
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	6 775		6 775	9 519	- 2 744	
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	66 894		66 894	28 242	38 652	
TOTAL (III)	106 390		106 390	114 690	- 8 300	
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	371 659	259 199	112 460	128 199	- 15 739	

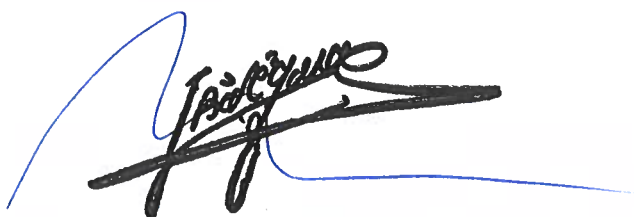


Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	77 839	90 982	- 13 143
Excédent ou déficit de l'exercice	-10 754	-13 144	2 390
Situation nette (sous total)	67 084	77 839	- 10 755
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		6 947	- 6 947
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	67 084	84 785	- 17 701
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	1 842	1 643	199
TOTAL (III)	1 842	1 643	199
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 149	20 352	- 1 203
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	12 158	14 789	- 2 631
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	12 227	6 630	5 597
TOTAL (IV)	43 534	41 770	1 764
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	112 460	128 199	- 15 739
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
ENGAGEMENTS DONNÉS			



Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	4 256	5 457	- 1 201	-22,01
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	45 602	41 228	4 374	10,61
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	165 447	171 400	- 5 953	-3,47
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions		120	- 120	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	20 991	11 090	9 901	89,28
Total des produits d'exploitation (I)	236 296	229 296	7 000	3,05
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	1 836	1 895	- 59	-3,11
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	135 253	139 255	- 4 002	-2,87
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 682	769	913	118,73
Salaires et traitements	71 026	72 202	- 1 176	-1,63
Cotisations sociales	18 974	19 708	- 734	-3,72
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 438	11 004	- 3 566	-32,41
Dotations aux provisions	199	243	- 44	-18,11
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	10 647	10 635	12	0,11
Total des charges d'exploitation (II)	247 055	255 711	- 8 656	-3,39
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-10 760	-26 414	15 654	59,26
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	5	7	- 2	-28,57
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	5	7	- 2	-28,57
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	5	7	- 2	-28,57
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-10 754	-26 407	15 653	59,28
PRODUITS EXCEPTIONNELS		13 264	- 13 264	-100
Total des produits exceptionnels (V)		13 264	- 13 264	-100
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		13 264	- 13 264	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	236 301	242 567	- 6 266	-2,58
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	247 055	255 711	- 8 656	-3,39
EXCEDENT OU DEFICIT	-10 754	-13 144	2 390	18,18
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				

Annexes

PREAMBULE

L'Association LILAS EN SCENE, centre d'échange et de création des arts de la scène est un lieu de recherche et de rencontre professionnelles, un relais pour les artistes et les compagnies. C'est un outil de travail, de création et de diffusion artistique et culturelle proposant des locaux, des équipements, des services mutualisés aux artistes et aux acteurs culturels du territoire.

LILAS EN SCENE accueille le public à l'occasion d'activités et de manifestations diverses. L'objectif est d'aller à la rencontre du public et de créer une mixité sociale par des initiatives à tarification très réduite – les ateliers théâtres, le cours de yoga, le bar ...-et gratuite lors des représentations publiques, le tout dans un climat convivial.

Parallèlement, trois salles de répétition sont louées aux compagnies confirmées, installées dans le paysage culturel, aux théâtres institutionnels (CDN, scènes nationales ...) ou toute autre entité culturelle du secteur public ou privé et constituent une part indispensables des ressources de l'association.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 112 460,37 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 10 754,38 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la 1ère application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

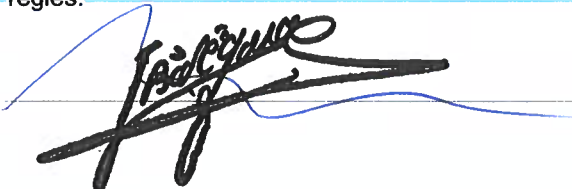
L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Changement de réglementation comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le Plan Comptable Général. Ce règlement modernise la présentation des états financiers et la nomenclature des comptes, notamment par la suppression des transferts de charges et la refonte du résultat exceptionnel. Les changements induits relèvent d'un changement de méthode comptable et ont été appliqués de manière prospective.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont donc établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.



Pour l'association Lilas en Scène, son application s'est traduite uniquement par des changements de présentation (nouveaux modèles de bilan, de compte de résultat et d'annexe, reclassement de certains postes) sans impact sur le résultat net ni sur les capitaux propres.

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2022-06, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, antérieurement présentées en résultat exceptionnel, sont désormais classées en résultat d'exploitation. Ce reclassement a un impact de 6 946 € sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sans incidence sur le résultat net.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

L'application du nouveau règlement n'a pas eu d'incidence significative.

c. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	01 an
Installations générales, agencements, aménagements	de 8 à 10 ans
Matériel et outillage	05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 599			2 599
Immobilisations corporelles	256 671			256 671
Immobilisations financières	6 000			6 000
TOTAL	265 270			265 270

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 599			2 599
TOTAL I	2 599			2 599
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	210 563	1 687		212 250
Installations techniques, matériel, outillages industriels	25 578	5 751		214 304
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	13 021			13 021
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	249 162	7 438		439 575
TOTAL GENERAL (I+II)	251 761	7 438		442 174

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	4 000
Autres produits à recevoir	122
TOTAL	4 122

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	90 982			13 144	77 839
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-13 144		-10 754	-13 144	-10 754
Dont générosité du public					
Situation nette	77 839		-10 754		67 084
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	6 947			6 947	
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	84 785		-10 754	6 947	67 084
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	19 149	19 149		
Dettes fiscales et sociales	12 158	12 158		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	12 227	12 227		
TOTAL	43 534	43 534		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	14 146
Dettes fiscales et sociales	2 235
Autres dettes	
TOTAL	16 382